



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 30 juin 2026

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 017-200041689-20260630-CC2026_153-DE



Objet : Redevances d'occupation du domaine public pour la réalisation d'activités aquatiques par des tiers et tarification activités annexes

Numéro de délibération : CC2026_153

L'an deux mille vingt six, le trente juin, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 22 juin 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Eric POISBELAUD, Aurelie BODET, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Gilles VENNEN, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Eric MEHDAOUI, Vanessa BOUTHIER, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Jean-Claude ALLEIN, Géraldine DUPAS, Yves-François SCARINGELLA, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Maggy LYS-BOUCHET, Kevin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Remi MARBOEUF, Sylvain MARCHAL, Rachel DRON, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Corinne MIRBEAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Mathilde MAINGUENAUD, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Sylvie PERRIER, Jean-Michel PIOLOT, Catherine HILLAIRET, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Herve DE LARQUIER, Jacques GOGUET, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD, KEROULLE, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS, Manon CANTI

Absents excusés ayant donné procuration :

Pierre GABRIELLI donne pouvoir à Christine VERNON
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Philippe HARMEGNIES donne pouvoir à Dominique BOUIN
Didier BOREL donne pouvoir à Gwendoline CAQUINEAU
Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric BRUNETEAU
Gérard BIELKA donne pouvoir à Brigitte DAVID
Jean MOUTARDE donne pouvoir à Jocelyne PELETTE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Denis PETONNET
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Annie PEROCHON donne pouvoir à Jean-Claude GODINEAU

Sylvie POUILLET donne pouvoir à Florence BARBE
Pascal MARTINEAU donne pouvoir à Eric POISBELAUD
Patrice FOUCHER donne pouvoir à Géraldine DUPAS

Absents :

Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Alain CHUTEAU, Jean-Claude CAILLAULT, François PASQUET, Béatrice GEAY, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Dominique BERNAZEAU, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Jean-Mary BOISNIER, Thierry BROSSARD, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, François ROUSSELOT, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Frédéric MICHEAU, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Bruno POMMIER, Gaëlle GUIBERTEAU, Frederic RASSE, Francette GUICHARD, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO, Julien BLASAC

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GROLEAU Karine
REGNAULT Pierrick
GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 139
Quorum : 70
Présents : 90
Votants : 105
Pouvoirs : 15

Publication (affichage) ou notification du :

Redevances d'occupation du domaine public réalisation d'activités aquatiques par des tiers activités annexes

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 017-200041689-20260630-CC2026_153-DE



Considérant l'intérêt pour Vals de Saintonge Communauté de favoriser l'apprentissage de la natation et plus largement l'activité physique au sein des piscines d'été, en dehors des plages d'ouverture au public,

Considérant que pour autoriser des personnes privées (individus et associations) à exercer une activité commerciale privée en dehors des heures d'ouverture publiques, au sein des piscines d'été qui relèvent du domaine public de Vals de Saintonge Communauté, il convient de prévoir des redevance d'occupation du domaine public et la signature de contrat de mise à disposition,

Considérant le souhait de la collectivité de favoriser l'accessibilité et l'égalité de traitement au sein de ses équipements, en tout point du territoire, il est proposé de prévoir, dans les conditions de mise à disposition de ces équipements, un plafond de tarification.

Ainsi, il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que les années antérieures, pour 2026 :

1/ Une redevance d'occupation :

Cette redevance est une participation aux frais de fonctionnement (renouvellement de l'eau, produits de traitement de l'eau, fluides, entretien ménage et maintenance équipement, mise à disposition d'une bouteille d'oxygène, d'un défibrillateur et divers matériel de secours...).

- Piscine d'Aulnay de Saintonge : 300 €
- Piscine de Loulay 300 €
- Piscine de St Hilaire de Villefranche : 300 €
- Piscine de Matha : 300 €
- Piscine de Tonnay-Boutonne : 300 €
- Piscine de St Savinien/ Le Mung : 500 €

2/ Tarification appliquée dans le cadre des mises à disposition des bassins :

- Forfait 5 leçons d'apprentissage de la natation : 60 €. Il est entendu que si 5 leçons ne sont pas suffisantes pour permettre l'apprentissage complet de la natation et que des leçons supplémentaires sont demandées par les familles, c'est le tarif « forfait d'apprentissage de la natation : 115 € » qui sera appliqué. Soit 60 € payés au titre de 5 leçons et 55 € pour permettre l'apprentissage complet de la natation quel que soit le nombre de leçons supplémentaires, y compris si ce nombre excède 5 leçons. Les signataires des contrats de mise à disposition sont libres de proposer ou non ce tarif 5 leçons.
- Forfait d'apprentissage de la natation : 115 €
- Séance d'aquagym : 5,10 € la séance ou 46 € les 10 séances
- Séance d'aquabike : 8 € la séance ou 70 € les 10 séances
- Les tarifs des autres activités sont au libre choix des organisateurs

Il est précisé que ces plafonds s'appliquent aussi bien aux 3 clubs associatifs utilisateurs localisés dans les piscines d'Aulnay, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Loulay pour leurs adhérents qu'au Nautic Club Angérien et aux maîtres-nageurs signataires de contrat de mise à disposition pour intervenant à des fins privées pour la réalisation d'activités annexes, au sein des piscines d'été. Les différents utilisateurs, quel que soit leur statut, devront avoir eu un retour signé des deux parties des contrats de mise à disposition et/ou disposer d'une convention en vigueur.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les modalités et tarifs ci-dessus,
- d'autoriser madame la présidente à signer les conventions de mise à disposition des équipements et d'y imposer que le maître nageur ou l'association qui intervient soit bien couvert pour son activité par une assurance responsabilité civile professionnelle,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 101
- Contre : 1
- Abstention : 3

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,
Le 15 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,
Françoise MESNARD

